

L'hon. M. GARDINER: Le prix maximum du bœuf de boucherie a été de 18½c. toute l'année et le prix minimum de 1¼c. inférieur à celui-là, du 18 décembre au 7 février.

M. BLACKMORE: Inférieur à quoi?

L'hon. M. GARDINER: Inférieur à 18½c. Ce qui fait 17c. pour un côté.

M. BLACKMORE: Quel serait le prix des vaches?

L'hon. M. GARDINER: J'ai donné le prix des bouvillons de qualité commerciale. Le prix des vaches serait de 16¼c.

M. BLACKMORE: Le prix des vaches serait de 14¼c.

L'hon. M. GARDINER: Non pas, il serait de 16¼c. Le prix de la viande de bouvillons était de 17c.

M. BLACKMORE: Le ministre aura intérêt à entendre lecture d'une lettre provenant d'éleveurs réputés.

L'hon. M. GARDINER: Le prix que j'ai cité était pour le bœuf et non pas pour les animaux sur pied.

M. BLACKMORE: Oui, pour les vaches engraisées. Voici une lettre de Cardston:

Alberta, 9 février 1944.

M. L. W. Pearsall
Commission des viandes,
Ottawa, Canada.

Monsieur,

Nous avons été contraints de vendre nos vaches grasses au meilleur prix que nous avons pu obtenir. Comme vous nous aviez laissé entrevoir une amélioration, nous les avons gardées aussi longtemps que possible, mais, comme vous le savez, on ne peut garder les vaches grasses indéfiniment, et nous n'avons reçu que 7½c. pour ces vaches de choix.

L'hon. M. GARDINER: C'est là le prix minimum.

M. BLACKMORE:

Des vaches dont la qualité n'était pas meilleure rapportaient 9½c. à la même époque l'an dernier. En septembre dernier ces mêmes vaches engraisées à l'herbe seulement, obtenaient 8½c., le prix du plafond le plus bas. Après trois mois d'engraissement au grain et avec les hausses allouées en vertu de vos règlements relatifs au plafond des prix, nous ne pouvons obtenir que 7½c. Les résultats de vos règlements relatifs au plafond se sont fait sentir, mais jusqu'ici vous n'avez pas pris des mesures pour maintenir les prix.

L'hon. M. GARDINER: C'est exactement ce que je disais à l'honorable député dans mon exposé. Le prix maximum est un prix uniforme qui reste en vigueur toute l'année, et l'on peut vendre les vaches sur le marché canadien à peu près au prix maximum, lorsqu'il en existe une demande. Il y a moyen de vendre les vaches plus cher, s'il est possible

[M. Blackmore.]

de détailler le bœuf au prix maximum. Les premiers cultivateurs à vendre leurs animaux après l'entrée en vigueur d'un nouveau niveau des cours touchent, s'ils obtiennent le prix du marché, un chiffre approchant le prix rendu possible par le fait que le bœuf se vend presque au maximum, mais la situation change lorsque les propriétaires d'abattoirs ont acheté suffisamment pour répondre à leurs besoins, sous l'empire du plan établi à Calgary et recommandé par la réunion de Calgary. Ils savent que tout surplus devra être vendu au Gouvernement au prix minimum et ils refusent de payer plus de 7½c. la livre. C'est le minimum. Ils sont toujours prêts à payer ce prix toute quantité de vaches dont ils entreposeront la viande pour la vendre au Gouvernement. Voilà, naturellement, ce qu'il faut entendre par maximum et minimum. Ce qu'on me semble trouver défectueux dans cette manière d'agir, c'est de vouloir favoriser la vente de bouvillons gras à l'automne aux nourrisseurs commerciaux qui pourront les écouler comme bœuf de première qualité le printemps suivant. Cette pratique était possible en temps de paix, mais ne l'est pas nécessairement depuis la guerre pour toutes les catégories de bestiaux. Tous ces animaux sont en demande comme bouvillons de boucherie au fur et à mesure qu'ils arrivent sur le marché. Il est possible l'année durant, de les acheter, de les mettre en entrepôts et de les expédier en Angleterre en grandes quantités. La nécessité ne s'impose donc plus de les renvoyer sur les fermes pour les remettre en nourrissage. Celui qui voudrait en acheter devrait les payer le prix maximum parce qu'il se trouve toujours quelqu'un pour les acheter et les abattre. Les conditions actuelles rendent cette pratique impossible et dès que les quelques intéressés de cette partie du pays, à la suite des autres cultivateurs canadiens, s'en rendront compte et présenteront des recommandations à la lumière des circonstances nouvelles, on pourra noter un changement pour le mieux dans la situation.

M. BLACKMORE: L'impossibilité de cette pratique ne vient-elle pas de ce que nous avons détruit ce que l'on est convenu d'appeler le marché libre. N'est-ce pas là la véritable explication?

L'hon. M. GARDINER: Je n'irai pas jusqu'à dire que nous l'avons détruit, car c'est Hitler qui l'a détruit. En temps de guerre, il n'y a pas de marché libre.

M. BLACKMORE: Lorsque cet organisme du Gouvernement a institué un prix maximum il est venu sur le point de détruire le marché libre. Il a établi une régie sur tout le marché. Comme je l'ai dit tantôt, une